

BREVET D'ETAT D'EDUCATEUR SPORTIF MOTO **1^{ER} DEGRE option motocyclisme** **(Formation aménagée pour les sportifs de Haut Niveau)**

Le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (B.E.E.S.) option motocyclisme, véritable qualification professionnelle, est le seul diplôme d'Etat autorisant l'enseignement, l'animation, l'encadrement ou l'entraînement du sport motocyclisme (moto et quad) contre rémunération.

Le CREPS PACA et la FFM mettent en place une formation aménagée pour les sportifs de Haut Niveau en vue de l'obtention du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1^{er} degré option motocyclisme. Cette formation repose sur un Plan Individuel de Formation (PIF), pour tenir compte des impératifs sportifs. Le PIF est établi avec chaque stagiaire au cours de la semaine « Epreuve Spéciale ».

Prérogatives	<p>Activités d'encadrement avec rémunération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner des pratiquants contre rémunération, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle.
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> - être âgé de 18 ans, - être titulaire du Brevet fédéral animateur FFM (BFA ou BF1), - être titulaire du PSC1 (ou diplôme de secouriste équivalent – AFPS ou BNS), - être inscrit, ou avoir été inscrit au cours des 5 dernières années, sur la liste des sportifs de haut niveau établie par le ministère en charge des sports, - être en possession d'une licence F.F.M. compétition ou entraînement, en cours de validité, - avoir fait acte de candidature auprès de la FFM-DTN avant le 15 septembre 2011 <p>Les candidats retenus après examen des dossiers individuels (8 places) seront convoqués par la DTN.</p>
Contenu	<p>Epreuve spéciale : évaluation des capacités et détermination du P.I.F. (40h) – <u>17 au 21 octobre 2011</u> – Présence obligatoire</p> <p>Tronc commun : intégré à la partie spécifique</p> <p>Partie spécifique à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UF animation (40h minimum) - UF entraînement (40h minimum) - UF organisation (40h minimum) - UF pédagogie (60h minimum) + 50 h de stage en situation
Organisation	<p>Le stagiaire doit acquérir des compétences en un minimum de temps, en tenant compte de ses activités sportives et professionnelles.</p> <p>Les dates et lieux de formation seront définis lors de la semaine d'évaluation.</p> <p>Le contenu comprendra l'essentiel du métier d'éducateur.</p> <p>La formation pourra être allongée pour le stagiaire en difficulté.</p> <p>L'UF animation peut être proposée dans une autre discipline que celle du stagiaire.</p> <p>Un stage en situation permettra de confronter le stagiaire à la réalité de son métier. Il s'effectuera après avis du responsable de la formation.</p>
Lieux	<p>Epreuve spéciale : CREPS PACA (site de Boulouris)</p> <p>Partie spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sites et les dates des autres UF seront définis suite à la semaine d'évaluation.
Tarifs	2810 € (tarif 2011 maximum défini le CREPS PACA, établissement d'accueil de la formation).
Evaluation	<p>Chaque Unité de Formation fera l'objet d'une évaluation qui sera portée sur le livret individuel de formation.</p> <p>Une évaluation terminale sera effectuée sous forme d'entretien à partir d'un cas pratique.</p>
Condition de délivrance du diplôme	<p>Le jury convoqué par le CREPS PACA établit la liste des stagiaires admis au vu des résultats obtenus sur l'ensemble de la formation et sur l'épreuve terminale.</p> <p>Le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports peut autoriser un candidat à suivre à nouveau une ou plusieurs UF à la laquelle (auxquelles) il aurait échouées (ainsi que pour l'évaluation terminale), sans avoir à refaire l'ensemble de la formation.</p>
validité	Qualification acquise à vie.

FICHE D'INSCRIPTION FORMATION BEES SHN 2011 - 2012

VOLET 1 A compléter et à retourner à la F.F.M. - Service Formation - 74 avenue Parmentier - 75011 PARIS
accompagné impérativement du règlement des frais de formation par chèque bancaire ou postal et de la copie de la licence
valable pour l'année en cours, au plus tard le 15 septembre 2009. LES DOSSIERS COMPLETS SERONT PRIORITAIRES.

1. COORDONNEES DU STAGIAIRE

DISCIPLINE MOTO : _____

NOM : _____ PRENOM : _____

N° DE LICENCE : _____ MOTO-CLUB : _____

NE(E) LE : _____ A : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TEL. : _____ PORTABLE : _____ FAX : _____

E-MAIL : _____

(a) Lieu d'exercice envisagé : club FFM club UFOLEP structure privée

(b) Etes-vous titulaire d'un Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) oui non

2. CHOIX DE LA SESSION

Formation spécifique Sportifs de Haut Niveau 2011 - 2012

Semaine « Epreuve Spéciale » (présence obligatoire)

Lieu : Boulouris

Tarif 2011 : 2810 € (prise en charge par les financeurs des formations initiales ou professionnelles)

3. RENSEIGNEMENT SUR VOTRE HEBERGEMENT

- Pension complète sur le site à compter du dimanche soir du lundi matin
- Repas sur le site
- Externe

- J'ai bien noté que pour la semaine spéciale, je devrai amener ma moto, mon équipement et présenter ma licence valable pour l'année en cours.
- Je joins à mon inscription un chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du CREPS PACA, d'un montant de 2810€ correspondant aux frais de formation.
- Pour tout litige, les principes énoncés dans le rappel des modalités d'inscription s'appliqueront (document communiqué conjointement à ma fiche d'inscription).

* Cette candidature doit être accompagnée :

- d'un Curriculum Vitae avec photo d'identité,
- d'une lettre de motivation manuscrite,
- de la copie du PSC1 ou diplôme équivalent (AFPS, BNS),
- et envoyée à la F.F.M. avant le 15 septembre 2011

Fait, à _____ le _____

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé ».

**FICHE D'INSCRIPTION FORMATION BEES SHN
2011 - 2012**

VOLET 2 *A compléter et à retourner à l'établissement où se déroule la session de formation. Pour l'adresse, consultez la fiche « proposition d'hébergement ».*

1. COORDONNEES DU STAGIAIRE

DISCIPLINE MOTO : _____

NOM : _____ PRENOM : _____

N° DE LICENCE : _____ MOTO-CLUB : _____

NE(E) LE : _____ A : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TEL. : _____ PORTABLE : _____ FAX : _____

E-MAIL : _____

2. RESERVATION HEBERGEMENT/RESTAURATION

Type du stage : Semaine spéciale BEES SHN Lieu : Boulouris Etablissement : CREPS PACA

- Je désire être hébergé en pension complète
- Je désire prendre mes repas sur le site
- Je ne désire pas bénéficier des prestations

• J'ai bien noté que je devrai m'acquitter de mes frais d'hébergement / restauration dès mon arrivée sur le site de formation, par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'établissement correspondant.
 • Au cas où je ne transmets pas ce bulletin de confirmation à l'établissement, je devrai m'acquitter des frais correspondant à la prestation en pension complète selon le tarif en vigueur (voir la fiche « proposition d'hébergement »).

Fait, à _____ le _____
 Signature, précédée de la mention « lu et approuvé ».

✂-----

VOLET 3 *Ce volet est à adresser à la Ligue Régionale de Motocyclisme de votre lieu de résidence. La L.M.R. retournera cette fiche complétée de son visa ou de son refus motivé au Service Formation de la F.F.M.*

1. COORDONNEES DU STAGIAIRE

DISCIPLINE MOTO : _____

NOM : _____ PRENOM : _____

N° DE LICENCE : _____ MOTO-CLUB : _____

NE(E) LE : _____ A : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TEL. : _____ PORTABLE : _____ FAX : _____

E-MAIL : _____

INTITULE DE LA FORMATION SUIVIE : Formation au BEES spéciale sportifs de Haut Niveau 2011-2012
 LIEU : CREPS Boulouris

SIGNATURE DE L'INTERESSE

VISA DE LA L.M.R. *

* Veuillez motiver tout avis négatif ou réservé.

MODALITES D'INSCRIPTION

Consultez cette rubrique « MODALITES D'INSCRIPTION », pour connaître les formations auxquelles vous avez accès.

1. Une fiche d'inscription par session choisie :

2. Les 3 volets de cette fiche d'inscription.

Pour remplir chacune des fiches, renseignez les zones soulignées d'un trait et cochez les cases correspondantes à vos choix. Au préalable, lisez attentivement les informations suivantes.

❖ Volet 1 - Inscription à une session de formation.

- Il doit être adressé au **Département Formation de la F.F.M.**, accompagné du règlement intégral de la formation par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du CREPS PACA, au moins 15 jours avant le début de la session.
- Pour les formations suivantes, le stagiaire doit se munir d'une moto type tout-terrain et de son équipement complet (casque, bottes, gants,...), de sa licence valable pour l'année en cours :
 - Semaine « Epreuve Spéciale »
 - UF animation - entraînement
 - UF pédagogie
- Le nombre de candidatures est limité à : 8 places
- La Direction Technique Nationale de la FFM convoquera les candidats retenus pour cette formation.
- Si, pour quelque raison que ce soit (sauf cas de force majeure justifiée), vous annulez votre participation à une session, la somme de 50 € sera retenue sur le remboursement du stage.

❖ Volet 2 - Réservation de l'hébergement sur le site de la formation.

- Comme nous vous l'avons indiqué précédemment, nous avons réservé votre hébergement en pension complète sur le site même de la session, ceci pour toutes les formations à l'exception de la formation continue 2011-2012.
- Si vous ne souhaitez pas bénéficier de cette prestation, consultez la fiche « propositions d'hébergement » pour chacune des sessions.
- Reportez votre choix sur le volet 2, en précisant le montant de la prestation choisie.
- **Vous devez transmettre 1 mois avant le début du stage, pour confirmation, ce coupon à l'établissement concerné à l'attention du service stage.**
- **Dès votre arrivée sur le site, vous devez vous acquitter des frais d'hébergement / restauration par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la structure d'accueil.**

❖ Volet 3 - Validation de votre Ligue Régionale de Motocyclisme.

- Vous devrez transmettre ce coupon à votre Ligue, à l'attention du Président de Ligue afin que ce dernier valide votre candidature.
- Ce coupon nous sera ensuite transmis par la ligue.
- Si votre candidature ne pouvait recevoir le visa de la Ligue dans la semaine précédant le début de la formation (après vérification par nos services d'éventuels retards dans la transmission de l'information), nous serions au regret de refuser votre admission en formation. Naturellement les frais de formation vous seront intégralement remboursés.

3. Financement de la formation du BEES :

Cette formation peut faire l'objet d'une prise en charge par les organismes habilités, selon votre situation personnelle :

▶ **Si vous êtes en formation initiale à la recherche d'une première qualification professionnelle (conditions particulières et moins de 30 ans)**

Coût des formations prises en charge en partie par le ministère des sports et/ou le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche : réductions des tarifs de formations pour les personnes en formation initiale.

Pour tous renseignements, adressez-vous à l'ANPE, une Mission Locale, la DDJS de votre lieu de résidence.

▶ **Si vous êtes demandeur d'emploi**

- Dans le cadre du plan d'aide de retour à l'emploi (PARE), il existe une possibilité d'indemnisation et de prise en charge des frais de formation.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter les Assedic, la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, votre agence locale pour l'emploi. Il existe aussi un site internet : www.lepare.com

- Si les frais de formation sont normalement à la charge du stagiaire, certains stages ouverts aux demandeurs d'emploi bénéficient d'aides financières. Les stages conventionnés par l'Etat ou la Région et les stages financés par le Fonds national de l'emploi (FNE), le Fonds d'action sociale (FAS) ou le Fonds social européen (FSE), permettent aux stagiaires de bénéficier de tarifs diminués ou de la gratuité du stage.

Des aides individuelles peuvent être octroyées par diverses instances ou structures. Il peut s'agir des conseils régionaux, des conseils généraux ou de mairies.

Pour tous renseignements, adressez-vous à l'ANPE, une Mission Locale, la DDJS de votre lieu de résidence.

▶ **Si vous êtes salarié (e)**

Vous pouvez suivre une formation dans le cadre du plan de formation de l'entreprise ou d'un Congé individuel de formation (CIF), se renseigner au près du service du personnel de l'entreprise ou de l'association employeur.

Dans le cas d'un CIF, la formation peut être prise en charge par les fonds paritaires spécialisés, après accord de l'employeur et de l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).

▶ **Si vous êtes licencié dans une association sportive**

Bourse de formation du FNDS (fonds national pour le développement du sport).

Pour tous renseignements, s'adresser à la [direction départementale de la jeunesse et des sports](#) de votre lieu de résidence.

Source : site Internet du MJSVA (www.jeunesse-sports.gouv.fr)